

Loubaut, le 28 mars 2016.

Lettre recommandée avec accusé de réception.

À l'attention de Madame Marie LAJUS,  
Préfète de l'Ariège,  
Direction des Libertés publiques,  
des collectivités locales et des affaires juridiques.

Objet : NON installation des compteurs linky.

Madame,

vous m'avez fait transmettre par Monsieur Patrice DEVIENNE un courrier recommandé m'invitant à demander au conseil municipal de Loubaut de retirer la délibération contre l'installation sur la commune des compteurs linky.

Dans votre premier argument, vous indiquez que c'est l'Union Européenne qui impose le déploiement de systèmes de comptage "intelligent". Mais une des principales conditions est que cela se fasse pour le bien des consommateurs, ce qui n'est pas le cas. Et l'on peut se poser des questions sur certaines décisions européennes qui augmentent d'un seul coup les permis de polluer des constructeurs automobiles, ou qui envoient dans des camps de "rétention" les réfugiés venant d'Afrique...

Le deuxième argument traite de Erdf. J'ai beaucoup d'estime et d'admiration pour les travailleuses et les travailleurs de Erdf : ils font un travail extraordinaire. Cependant, les hauts responsables, qui seront peut-être coupables des conséquences sanitaires des radiofréquences, n'ont jamais cité le nom de l'assureur qui couvrirait ces risques. Cela pourrait faire comme pour l'amiante, comme pour le tabac favorisé à l'époque par le gouvernement, comme pour les pollutions de la nature par les organismes génétiquement manipulés, les pesticides cancérigènes, les produits chimiques mortels, etc. : ce sont toujours les contribuables qui payent la note.

Votre troisième justification traite du transfert de compétences, pas du transfert de propriété des compteurs électriques. Vous dites que c'est le syndicat de l'énergie de l'Ariège qui est propriétaire, mais les premiers textes remontent à 1906 : je sais que les services de l'État sont particulièrement efficaces, soucieux du bien public, serviables et attentionnés : j'ai déjà eu l'occasion de les en remercier. Cependant, sachant que de très nombreuses lois ont été votées, d'autres abrogées, que la plupart des contrats de concession n'ont pas été mis à jour (et cela pourrait aller au pénal pour certains responsables), je crains que le personnel de la préfecture ne se retrouve à faire le travail que les députés et les sénateurs ont bâclé... et finir par nous donner raison. Question travail des députés, on a vu le 16 décembre 2015 vingt-cinq députés (contre 21!) voter POUR l'évasion fiscale des multinationales...

Concernant le pouvoir de police municipal, juste une remarque : le compteur linky est un cheval de Troie ; une fois installé, tous les appareils "modernes" vont communiquer. Ce ne sera plus un, mais des dizaines d'appareils qui vont "communiquer" et donc multiplier les radiofréquences et leurs risques.

Par ailleurs, les multinationales qui vont se positionner entre les producteurs d'électricité et les consommateurs vont s'accaparer tous les "bénéfices", à la manière d'un google pour les informations et des centrales d'achats pour l'alimentation. Je juge ces activités dangereuses pour l'environnement et la santé des usagers : je serai donc peut-être amené à prendre un arrêté, comme vous me le suggérez.

Par conséquent, avec tout le respect que je vous dois, sachez que je vais proposer aux membres du Conseil municipal de Loubaut de maintenir la délibération interdisant l'installation des compteurs linky.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame la Préfète, mes respectueuses salutations.

Ramón Bordallo, Maire  
09 350 LOUBAUT.

